

Votre régime d'avantages sociaux Flex Équipe TELUS a été conçu pour vous fournir une protection de base tout en vous offrant des choix et de la souplesse.

Régimes de base - TELUS offre une protection de base pour les avantages suivants : psychologie/orthophonie, assurance vie, assurance accidents, assurance accidents en voyage d'affaires et assurance invalidité de courte durée.

Dollars santé - TELUS vous verse chaque année un certain montant de dollars santé, selon le nombre de personnes à charge sous votre couverture. Vous pouvez les utiliser pour les soins médicaux complémentaires et les soins dentaires, les verser à votre compte Soins de santé ou les ajouter à votre salaire sous forme de revenu imposable.

	Soins médicaux complémentaires			Soins dentaires		Assurances		
	Médicaments d'ordonnance	Services paramédicaux / soins de la vue	Frais médicaux d'urgence à l'extérieur du pays ou de la province et Fournitures et appareils médicaux	Soins dentaires de base	Soins dentaires majeurs / Orthodontie	Assurance vie	Assurance accidents	Assurance invalidité de longue durée (ILD) – payée par le membre de l'équipe
Moins de protection	Option 1	<ul style="list-style-type: none"> Renonciation (avec preuve d'une autre protection) Psychologie/ Orthophonie seulement : 5 000 \$ – inclus dans toutes les options de cette catégorie 	<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/ du pays seulement : 100 % (max. viager 5 millions \$) 	<ul style="list-style-type: none"> Non disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> Non disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> 1 x salaire de base annuel 	<ul style="list-style-type: none"> Non disponible 	<ul style="list-style-type: none"> 60 % du salaire, non indexé Avantage non imposable
	Option 2	<ul style="list-style-type: none"> Franchise : 1 000 \$ Niveau 1 : 80 % Niveau 2: 70 % Niveau 3 : 25 % 	<ul style="list-style-type: none"> Soins de la vue : examens de la vue seulement, aux 2 ans Services paramédicaux : 300 \$ combiné 	<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/du pays : 100 % (max. viager 5 millions \$) Fournitures et appareils médicaux : 70 % 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % Rappel : 12 mois Max. 400 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> Majeurs : 50 % max. :1 000 \$** Ortho : 50 % max :2 500 \$** 	<ul style="list-style-type: none"> 1 x salaire de base annuel 	<ul style="list-style-type: none"> 60 % du salaire, indexé Avantage non imposable
Plus de protection	Option 3	<ul style="list-style-type: none"> Aucune franchise Niveau 1 : 80 % Niveau 2 : 70 % Niveau 3 : 25 % 	<ul style="list-style-type: none"> Soins de la vue : 150 \$ et examens de la vue aux 2 ans Services paramédicaux : 500 \$ combiné 	<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/du pays : 100 % (max. viager 5 millions \$) Fournitures et appareils médicaux : 80 % 	<ul style="list-style-type: none"> 20 % Rappel : 12 mois Aucun maximum 	<ul style="list-style-type: none"> Majeurs : 70 % max. : 2 000 \$** Ortho: 50 % max. : 2 500 \$** 		

	Soins médicaux complémentaires			Soins dentaires		Assurances		
	Médicaments d'ordonnance	Services paramédicaux / soins de la vue	Frais médicaux d'urgence à l'extérieur du pays ou de la province et Fournitures et appareils médicaux	Soins dentaires de base	Soins dentaires majeurs / Orthodontie	Assurance vie	Assurance accidents	Assurance invalidité de longue durée (ILD) – payée par le membre de l'équipe
Moins de protection	<ul style="list-style-type: none"> Aucune franchise Niveau 1 : 90 % Niveau 2 : 80 % Niveau 3 : 35 % 	<ul style="list-style-type: none"> Soins de la vue : 250 \$ et examens de la vue aux 2 ans Services paramédicaux : 1 000 \$ combiné** 		<ul style="list-style-type: none"> 80 % Rappel : 9 mois Aucun maximum 				
Plus de protection		<ul style="list-style-type: none"> Soins de la vue : 300 \$ et examens de la vue aux 2 ans Services paramédicaux : 1 500 \$ combiné** 		<ul style="list-style-type: none"> 100 % Rappel : 9 mois Aucun maximum 				

*Vous devez conserver l'option choisie pendant deux ans avant de pouvoir apporter des changements.

**Les enfants à charge (moins de 18 ans) sont admissibles à: Soins de la vue: un examen de la vue et des lunettes de prescription / contact (le cas échéant) chaque année du régime de prestations • Soins dentaires de base: un rappel tous les 6 mois

Avantages facultatifs disponibles à l'achat

- **Assurance vie facultative :**
 - Membre de l'équipe et conjoint – unités de 10 000 \$, max. 1 000 000 \$
 - Enfants : 10 000 \$ ou max. 20 000 \$
- **Assurance accidents facultative :**
 - Membre de l'équipe et conjoint – unités de 10 000 \$, max. 500 000 \$
 - Enfants : unités de 10 000 \$, max. 50 000 \$
- **Assurance maladies graves facultative :**
 - Membre de l'équipe et conjoint – unités de 10 000 \$, max. 200 000 \$
 - Enfants : unités de 5 000 \$, max. 20 000 \$

